



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

N° : 2020-059
OBJET : Désignation des représentants suppléants de la ville de Villeurbanne

Date de la convocation : **Jeudi 10 décembre 2020**

Secrétaire de Séance : **M. ATHANAZE**

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 17	en droits de vote : 56,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 3	en droits de vote : 9
	Votant·e·s : 20	en droits de vote : 65,5

Liste des présent·e·s :

nombre de vote /délégué·e

MÉTROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME GOUST	4
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3 + 1
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (<i>suppléant</i>)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

Madame la Présidente expose :

Le Conseil Municipal de la ville de Villeurbanne en date du 17 juillet 2020 avait désigné Alain Brissard et Frédéric Vermeulin, représentants titulaires au sein du Symalim.

Il était nécessaire de désigner deux délégués suppléants pour représenter la Ville de Villeurbanne.

Lors de sa séance du 12 octobre 2020 le Conseil Municipal de Villeurbanne a ainsi désigné comme représentants suppléants au comité syndical du SYMALIM :

- Mme Morgane GUILLAS
- M. Antoine COLLIAT

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de ces désignations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE